



CONTRAT DE PERFORMANCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
2006 - 2008

A - Au titre de « l'ambition de modernisation »

- 1- l'interlocuteur fiscal unique. Pour les particuliers avec la direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) : 230 projets d'hôtels des finances (rapprochement immobilier en milieu urbain) ; 200 sites d'expérimentation de points « accueil finances » (délégations croisées de compétences trésoreries ↔ centre des impôts) - pour les PME la mission du recouvrement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière des entreprises aujourd'hui exercée par la DGCP, sera transférée à la DGI pour achever la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique des entreprises (2008) ;
- 2- le transfert du Domaine à la DGCP (le 1^{er} janvier 2007) ;
- 3- la Charte du contribuable, et l'approfondissement de la politique de qualité de service : 200 sites DGI et DGCP certifiés « qualité de service » par un organisme indépendant d'ici 2008 ; de nouveaux engagements de service (traitement dans le délai d'un mois de l'essentiel des remboursements des crédits de TVA et des réclamations contentieuses pour l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation) ;
- 4- le développement des nouvelles technologies, avec la télédéclaration des revenus (objectif : 10 millions en 2008), mais aussi le développement des téléprocédures pour les entreprises (abaissement à 760 K € en 2007 du seuil d'adhésion obligatoire à télé-TVA, gratuité du certificat électronique pour toutes les entreprises en 2007), le plan cadastral sur Internet ;
- 5- la mise en œuvre de la déclaration préremplie en 2006, avec des perspectives d'évolution ultérieures (extension aux revenus de capitaux mobiliers, étude d'un système ultra simplifié de validation des déclarations sans ajout ni modification) ;
- 6- Un contrôle fiscal mieux accepté (relance amiable, durée des contrôles...) et orienté vers les fraudes les plus graves ;

B - Au titre des efforts de productivité " et de la maîtrise des coûts

- 7- la rationalisation du parc immobilier (diminution de 5% des surfaces occupées) ;
- 8- des réductions d'effectifs sans précédent, permises par des gains de productivité de 3% par an : 3 890 suppressions de postes sur la période 2006 - 2008 (+ 55% par rapport à la période précédente 2003 - 2005) ;
- 9- un budget en dessous du « zéro valeur » dès 2007 et en décroissance en 2008.

C - Au titre de « l'ambition sociale »

- 10-au-delà de la déclinaison des décisions ministérielles sur la garantie de rémunération en cas de réforme, la prime d'intéressement aux résultats, l'harmonisation indemnitaire et les primes pour les réformes de grande ampleur, les promotions internes et la formation professionnelle :
 - création d'un dispositif national d'accompagnement des agents en difficulté ;
 - augmentation de 50% du nombre de cadres effectuant une mobilité externe ;
 - élaboration d'une stratégie de développement durable ;
 - lutte contre l'exclusion : aide à la préparation des concours de jeunes lycéens et étudiants issus de quartiers défavorisés ;
 - prise en compte du handicap, avec dans chaque département un accueil spécifique pour les usagers malentendants lors de la campagne d'impôt sur le revenu.

**CONTRAT DE PERFORMANCE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE
2006 - 2008**

A - Au titre de « l'ambition de modernisation »

S'agissant des missions fiscales :

- 1- l'interlocuteur fiscal unique des particuliers avec la direction Générale des Impôts : 230 projets d'hôtels des finances (rapprochement immobilier en milieu urbain) ; 200 sites d'expérimentation de points « accueil finances » (délégations croisées de compétences trésoreries ↔ centre des impôts) ;
- 2- La Charte du contribuable et l'approfondissement de la qualité de service ; 200 sites DGI et DGCP certifiés par un organisme indépendant d'ici 2008 ; développement des services en ligne (taux de paiement dématérialisé de l'impôt porté de 43 % en 2005 à 49 % en 2008) ; amélioration des performances du recouvrement des impôts et amendes (progression du taux de recouvrement contentieux des amendes de 8,5 points entre 2005 et 2008) ;

S'agissant des missions de service aux collectivités locales :

- 3- le développement pour les collectivités et établissements publics locaux des conventions personnalisées de service comptable et financier (objectif : 50% des collectivités les plus importantes couverts en 2008) et le renforcement des prestations d'analyses financières ;
- 4- les progrès de la dématérialisation des flux comptables et financiers et des modes de paiement automatisés (prélèvement, TIP, carte bancaire : + 5% par an), grâce au nouveau système d'information Hélios ;

S'agissant des missions de comptabilité et de gestion publique :

- 5- Préparation de la 1^{ère} certification des comptes de l'État par la Cour des Comptes (2007) en renforçant notamment le contrôle interne comptable et participation à l'amélioration de la qualité des comptes locaux ;
- 6- l'intégration du Service France Domaine (1^{er} janvier 2007) et la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat.

B - Au titre des efforts de productivité et de la maîtrise des coûts

- 7- la poursuite de la réorganisation du réseau : spécialisation des trésoreries (fiscales / secteur public local), création de pôles de compétence spécialisés (centre prélèvement service à Montpellier, centre amendes service à Toulouse, centres d'encaissement) ;
- 8- des réductions d'effectifs sans précédent, permises par un rythme de gains de productivité d'environ 3% par an : 2 740 suppressions de postes sur la période 2006 - 2008 (+ 60% par rapport à la période précédente 2003 - 2005),
- 9- un budget s'approchant du « zéro valeur » en 2007 et en décroissance en 2008.

C - Au titre de « l'ambition sociale »

10-au-delà de la déclinaison des décisions ministérielles sur la garantie de rémunération en cas de réforme, la prime d'intéressement aux résultats, la possibilité d'harmonisation indemnitaire et de prime pour les réformes de grande ampleur, les promotions internes, la formation professionnelle :

- élaboration d'une charte sur les bonnes pratiques de dialogue social soumise à la signature des syndicats ;
- accentuation de la déconcentration de la gestion des ressources humaines, notamment pour l'affectation des agents.

**CONTRAT DE PERFORMANCE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION ET DE LA
RÉPRESSION DES FRAUDES
2006 - 2008**

A - Au titre de « l'ambition de modernisation »

- 1- renforcer l'action de la direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en matière de régulation concurrentielle (recherche des pratiques anticoncurrentielles, lutte contre les pratiques restrictives de concurrence, contrôle des concentrations), en renforçant notamment la présence des agents sur le terrain ;
- 2- accroître la présence de la DGCCRF dans les secteurs les plus sensibles, où les consommateurs ne s'estiment pas assez protégés (banque, assurance, logement, santé, commerce électronique), et accroître les interventions en matière de sécurité des produits industriels ;
- 3- renforcer le service rendu aux consommateurs, en prenant des engagements de service précis (réponse dans les 10 jours aux demandes d'information) et en s'appuyant sur les associations de consommateurs : un partenariat pluriannuel sera conclu dans les prochains jours avec l'institut national de la consommation (INC) ;
- 4- accroître l'efficacité des contrôles, en mettant en œuvre, en liaison avec les autorités judiciaires, des nouvelles mesures alternatives aux poursuites, ou des nouvelles formes de traitement judiciaire comme la transaction ;
- 5- réussir le passage d'une organisation départementale à une organisation régionale des services de la DGCCRF, pour une plus grande efficacité administrative (2006) ;

- 6- développer les synergies avec la Douane, en réalisant la fusion des deux réseaux de laboratoires d'analyse scientifique (opérationnel au 1/1/07), et en améliorant la coordination des contrôles en matière de contrefaçons, de produits industriels et alimentaires et de commerce électronique ;

B - Au titre des efforts de productivité et de maîtrise des coûts

- 7- l'amélioration de la mesure de la performance, au travers d'audits de certification ;
- 8- des réductions d'effectifs, permises par l'amélioration globale de la productivité : 45 suppressions de postes sur la période 2006 - 2008 ;
- 9- un budget évoluant en dessous du rythme de l'inflation en 2007 et quasiment stable en valeur en 2008 ;

C - Au titre de « l'ambition sociale »

- 10-au-delà de la déclinaison des décisions ministérielles sur la garantie de rémunération en cas de réforme, la prime d'intéressement aux résultats, les promotions internes et la formation professionnelle :
 - adapter les recrutements, en promouvant la DGCCRF auprès de nouvelles cibles de candidats (ingénieurs, scientifiques, économistes et juristes d'entreprise), dans le cadre d'une démarche globale de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences ;
 - dynamiser les évolutions de carrière, en élargissant les perspectives de carrière, en développant les possibilités de mobilité, et en procédant à une réforme des statuts des agents de catégorie A.



**CONTRAT DE PERFORMANCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DES DROITS INDIRECTS
2006 - 2008**

A - Au titre de « l'ambition de modernisation »

- 1- renforcement de la lutte contre la fraude économique, financière et douanière :
 - trafic de stupéfiants : augmentation de 21% des objectifs de saisie de cannabis d'ici 2008 /2005 ;
 - contrebande de tabac : augmentation de 13% des objectifs de nombre de constatations d'ici 2008 /2005 ;
 - contrefaçons : augmentation de 16% des objectifs de montant de saisies de marchandises contrefaites d'ici 2008 /2005 ;
- 2- la montée en puissance du service de la douane judiciaire, pour renforcer la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- 3- le renforcement des capacités opérationnelles de la surveillance :
 - terrestre, avec un objectif de 70% de disponibilité opérationnelle en 2008 ;
 - maritime, avec un objectif de progression de 10% des contrôles de navire en mer en 2008 ;
- 4- la modernisation du dédouanement (50 millions de déclarations et 6 000 agents concernés) : dématérialisation (plan stratégique « e-customs » ; objectif : 75% en 2008), simplification (extension de la procédure de domiciliation unique) ; développement du partenariat avec les

entreprises ; réduction du délai moyen d'immobilisation de marchandises (13 % entre 2005 et 2008) ;

- 5- la régionalisation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), et l'accompagnement de la promotion des énergies de substitution aux hydrocarbures ;
- 6- le développement des synergies avec la DGCCRF, avec la fusion des deux réseaux de laboratoires d'analyse (18 au total) autour d'un service à compétence nationale commun et le renforcement de la coopération en matière de contrôle des contrefaçons, des produits alimentaires, industriels et du commerce électronique ;
- 7- La définition de nouveaux engagements de service avec notamment la montée en puissance du service « info douane service »

B - Au titre des efforts de productivité et de maîtrise des coûts

- 8- des réductions d'effectifs (hors missions de surveillance) : 630 suppressions de postes sur la période 2006 - 2008 (+ 50% par rapport à la période précédente 2003 - 2005) ;
- 9- un budget proche du « zéro valeur » dès 2007, et en décroissance en 2008.

C - Au titre de « l'ambition sociale »

10-au delà de la déclinaison des décisions ministérielles sur la garantie de rémunération en cas de réforme, la prime d'intéressement aux résultats, l'harmonisation indemnitaire , les promotions internes et la formation professionnelle ;

- un programme d'investissement de 80 M € dans de nouveaux équipements : scanners mobiles, hélicoptères biturbines, patrouilleurs garde-côtes, vedettes de surveillance rapide, équipement individuel des douaniers. (renouvellement de l'armement)

- une réforme du statut des agents de catégorie A

CONTRAT DE PERFORMANCE
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET
DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE
2006 - 2008

A - Au titre de « l'ambition de modernisation »

Accélérer le développement à l'international de nos entreprises (en particulier les PME)

- 1- assurer une tutelle efficace d'Ubifrance : signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec Ubifrance, mandat des Ministres au directeur général (16/4/05), intégration des systèmes qualité d'Ubifrance et de la DGTPE ;
- 2- objectifs commerciaux chiffrés communs au réseau international et à Ubifrance : accroître chaque année de 10% le portefeuille d'entreprises clientes, maintenir un taux de satisfaction > 90%, augmenter de plus de 50% le nombre de volontaires internationaux en entreprise, accroître de 10% chaque année le nombre d'entreprises participantes aux manifestations commerciales collectives (foires, expositions, salons) ;

Accompagner la montée en puissance des activités internationales de l'agence française pour les investissements internationaux (AFII)

- 3- redéploiement de 25 emplois DGTPE vers l'AFII et regroupement sur des sites communs, notamment aux Etats-Unis, pour dégager des économies de fonctionnement et des synergies professionnelles ;

Contribuer à la définition et mise en œuvre des politiques publiques par le MINEFI

- 4- meilleure hiérarchisation des priorités : programmation annuelle, comité de pilotage interne d'orientation des travaux, évaluation ex post ;
- 5- renforcement du rôle des chefs de service économiques à l'étranger : lettres de mission, évaluation annuelle ;

B - Au titre des efforts de productivité et de maîtrise des coûts

- 6- développement des synergies avec le ministère des affaires étrangères (MAE) : développement des regroupements sur site unique, interfaçage des applications informatiques comptables, expérimentation de services financiers et administratifs uniques (SAFU) dans une cinquantaine de pays dès 2007 ;
- 7- poursuite du redéploiement du réseau : 10 nouvelles fermetures de mission économique sur la durée du contrat ;
- 8- accélération des réductions d'effectifs : 133 suppressions de postes sur la période 2006 - 2008 (- 6% des effectifs totaux) ;
- 9- un budget en dessous du « zéro valeur » en 2007, et en 2008 grâce à une forte maîtrise des crédits de fonctionnement ;

C - Au titre de « l'ambition sociale »

- 10-au-delà de la déclinaison des décisions ministérielles sur la promotion interne et la formation professionnelle :
 - intéressement des agents chargés des missions d'appui aux entreprises ;
 - élaboration d'un schéma de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.